

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

348^{ÈME} RÉUNION

13 DÉCEMBRE 2012

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1(CCCXLVIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 348^{ème} réunion tenue le 13 décembre 2012, a suivi les communications sur la situation au Mali faites par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'UA et le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel. Le Conseil a également suivi les déclarations faites par le représentant du Mali, la Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Nations unies et l'Union européenne (UE), ainsi que par les représentants des pays voisins du Mali, des États membres de l'UA siégeant au Conseil de sécurité des Nations unies et par ceux des membres permanents de cet organe.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité d'efforts soutenus, tant de la part des acteurs maliens que des partenaires internationaux, en vue d'accélérer le règlement de la crise multidimensionnelle que connaît le Mali, rappelant à cet égard la pertinence du Concept stratégique pour la résolution des crises que connaît le Mali, entériné lors de sa 339^{ème} réunion, tenue le 24 octobre 2012, et sa vocation à structurer l'action de l'Afrique et du reste de la communauté internationale en appui au Mali.

Le Conseil a fermement condamné les conditions dans lesquelles est intervenue la démission du Premier ministre sortant, Cheick Modibo Diarra. Le Conseil a, une fois encore, rappelé l'impératif de la subordination de l'armée et des forces de sécurité à l'autorité civile et la nécessité pour ces institutions de se consacrer à leur tâche première, telle que prévue par la Constitution malienne, et a exigé qu'elles arrêtent d'interférer dans le processus politique, conformément à ses décisions et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil, réitérant le caractère central d'une Transition inclusive et cohérente, sous l'autorité du Président par intérim, M. Dioncounda Traoré, en vue de l'aboutissement des efforts en cours, a noté avec satisfaction la nomination, par le Président par intérim, d'un nouveau Premier ministre, en la personne de M. Diango Cissoko. Le Conseil a également pris note des consultations en cours en vue de la formation d'un Gouvernement de large consensus et de mission s'attelant résolument à la réalisation des deux objectifs fondamentaux de la Transition, à savoir la restauration pleine et entière de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national et l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles. Dans ce contexte, le Conseil a encouragé les acteurs maliens à organiser, le plus rapidement possible et dans les conditions d'inclusivité requise, les consultations nationales devant déboucher sur l'adoption d'une Feuille de route pour la gestion de la Transition, et exprimé la disponibilité de l'UA, notamment à travers son Haut Représentant, Pierre Buyoya, à apporter une assistance et à mobiliser la communauté internationale.

Le Conseil a pris note de la soumission par le Secrétaire général des Nations unies du rapport qui lui avait été demandé aux termes du paragraphe 7 de la résolution 2071 (2012), ainsi que du débat public que les membres du Conseil ont eu sur cette question, le 5 décembre

2012. Le Conseil a, de nouveau, exhorté le Conseil de sécurité, conformément aux requêtes soumises par l'UA en application des communiqués du Conseil du 24 octobre et du 13 novembre 2012, à apporter son plein appui au Concept stratégique pour la résolution des crises au Mali, à autoriser rapidement le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA) et la mise en place d'un module de soutien logistique financé par les contributions mises à recouvrement des Nations unies, ainsi que l'établissement d'un Fonds d'affectation spécial pour appuyer les forces armées et de sécurité du Mali.

Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts que déploie le Médiateur de la CEDEAO, en vue de faciliter les négociations entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés maliens qui se sont engagés à rechercher une solution pacifique dans le strict respect des principes de l'UA. Le Conseil l'a exhorté à poursuivre ses efforts, en coordination avec tous les autres acteurs concernés, y compris les pays du champ.

Le Conseil a souligné que les questions de gouvernance démocratique, ainsi que le processus de négociation et le déploiement de l'AFISMA vont de pair et se renforcent mutuellement, et que des efforts déterminés doivent être déployés sur tous ces aspects.

Le Conseil a également appelé à la mobilisation d'une aide humanitaire en vue de porter assistance aux nombres croissants de réfugiés dans les pays voisins et de personnes déplacées à l'intérieur du Mali.

Le Conseil a félicité le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya, pour les efforts soutenus qu'il déploie dans l'accomplissement de son mandat. Le Conseil s'est, en particulier, réjoui des visites qu'il a effectuées au Mali et dans les pays de la région, ainsi que des contacts noués avec les partenaires internationaux, notamment les Nations unies.

Le Conseil est convenu de rester activement saisi de la situation au Mali.